



Urbanisme

Prévention : le retrait-gonflement des argiles



Culture

Les rendez-vous de la médiathèque



Mobilité

Ouverture des lignes scolaires aux habitants



Vie associative

Le nouveau jardin de Graines de partage

Saint Antonin Noble Val

Bulletin municipal

#14

Jan./Fév.
2026



Dossier

Logement

des aides pour vous
accompagner

Retour en images



Photo : C.Gimat.

1. et 2. Le goûter de Noël a encore ravis petits et grands. 3. Le Conseil Municipal des Jeunes en pleine séance de travail sur son projet d'aire de jeux. 4. En période hivernale, le Comité des fêtes de Servanac organise 10 soirées « Concours de Belote ». 5. Les élèves du Rock d'Anglars sont venus jouer pour les résidents de l'EHPAD. 6. Les aménagements de la Place des Moines se poursuivent avec les plantations réalisées par l'association Citrus et le mobilier fabriqué par des artisans du village.



Le mot de la Maire

Très belle année 2026 !

Grâce à l'engagement collectif des élus, des agents municipaux, des associations et des habitants, plusieurs réalisations importantes ont vu le jour cette année. Nous sommes une commune toujours plus attractive, comme en témoigne l'augmentation de notre population, 1985 habitants ! Nous frôlons la barre des 2 000 saint-antoninois. Le prochain recensement de 2027 le confirmera peut-être.

Nous devons cet attrait aussi bien à la beauté des paysages, à notre patrimoine, à la diversité des commerces et des artisans mais aussi à la qualité des services et infrastructures de notre commune. Ce mélange unique nous permet de séduire les visiteurs d'un jour comme les habitants de toujours.

Mais si nous sommes une commune vivante et solidaire, c'est aussi, ne l'oublions pas, grâce aux bénévoles de nos 70 associations. Vous êtes nombreux à vous investir et parfois - souvent même, dans plusieurs associations. Ce rôle est essentiel, aussi bien dans les domaines de la solidarité, de la culture, du sport, et même pour notre sécurité, avec nos sapeurs-pompiers bénévoles.

Je profite de ce dernier éditorial pour remercier tout particulièrement l'ensemble des agents municipaux, sans lesquels le service public de proximité, auquel nous sommes tant attachés, ne pourrait exister. Je remercie également les élus qui m'ont accompagnée dans cette aventure humaine forte, exigeante, et profondément enrichissante, au cours de laquelle, avec nos différences, nous avons toujours travaillé ensemble avec un objectif commun : servir l'intérêt général.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2026.

Elisabeth Bin

La mairie répond à vos questions...

Quand rouvrirez-vous la côte Liquières et la côte du Bosc ? Cela fait un très long détour pour aller au village !

(Mme M.T., via Facebook)

Concernant la côte du Bosc, la réouverture est prévue début février. Il a fallu faire une étude géotechnique de la falaise, purger des masses rocheuses et sécuriser les parois par des tirants et des filets transportés par hélicoptère. Pour ce qui est de la côte Liquières, le mur de soutènement s'est effondré sur 15 mètres et la chaussée a été déstabilisée sur toute sa largeur. En conséquence, la circulation est dangereuse et strictement interdite à tout type de véhicule. Une première visite d'un ingénieur voirie a confirmé le désordre, une deuxième visite d'analyse approfondie permettra ensuite de déterminer avant le printemps quels travaux de reprise et de confortement du mur de soutènement sont nécessaires. L'instruction du dossier et la réalisation prendront plusieurs mois. Merci de votre compréhension.

État civil

Naissances

MERIE Alice Chantal Amélie,
le 27-10-2025
DUNLEAVY Ailie Kim,
le 26-11-2025
DIMA Natalia Iris Maria,
le 05-12-2025
GRIGORESCU Cataleya Maria,
le 19-12-2025

MAZUC Lucette Josette
née **BIAU**, le 24-09-2025
LIMOSIN Bernard André,
le 26-10-2025
MERLE Pierre, le 29-10-2025
GAULUPEAU Alain,
le 10-11-2025
MARTY André, le 18-11-2025

Décès

BETIN Huguette
née **LAVILLE**, le 25-11-2025
CAMPAN Colette
née **CHATEAU**, le 17-11-2025
MOSSAKOWSKI Joseph,
le 05-12-2025
GASQUET Georgette
née **BESSOU**, le 07-12-2025

FONTANILLES Marcelle
née **VERDIER**, le 11-12-2025
TARBARLY Marie-Claire
Catherine née **OLLIER**,
le 11-12-2025
COSNIER Georges,
le 20-12-2025
RIAUDO Lucie, le 02-01-2026

Des aides pour vous accompagner

Dossier Village attractif, Saint-Antonin-Noble-Val connaît depuis plusieurs années de fortes tensions sur le logement. La hausse de la demande et des prix au m² rendent l'accès au logement plus difficile, notamment pour les familles et les actifs.

Ces tensions persistent malgré la baisse du nombre de résidences secondaires et de logements vacants. La pression s'accroît en période estivale, avec la remise en location touristique de certains logements. Cette situation fragilise nos écoles et met en difficulté nos artisans et entreprises, qui ne trouvent ni locaux pour leurs activités, ni logements pour leurs salariés. Chaque situation est unique, mais de nombreuses aides et accompagnements peuvent être sollicités.



Aider à la rénovation et lutter contre le logement indigne

Dans le centre-bourg, une part importante des bâtiments demeure en mauvais état, et la rénovation ou la remise sur le marché de ces logements constitue un enjeu majeur.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Pacte Habitat du Pays Midi Quercy a pour objectif de lutter contre l'insalubrité, la précarité énergétique et d'adapter les logements à la perte d'autonomie. Elle permet aux propriétaires aux revenus modestes de trouver des aides. L'animateur de l'OPAH reçoit les particuliers sur rendez-vous et les accompagne jusqu'à la réalisation de leurs travaux. Le CAUE 82 peut également apporter une aide technique grâce à ses architectes-conseils. Pour les locataires qui subissent des situations de logement indigne, ils peuvent, eux, faire appel à l'ADIL, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement, par téléphone ou sur rendez-vous avec leurs juristes.

Une aide spécifique pour l'investissement locatif dans l'ancien

Dans le cadre du programme "Petites Villes de Demain", la commune a également signé une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Cet outil permet de renforcer les actions en faveur d'un logement durable, de qualité et accessible, en rendant l'ensemble de la commune éligible au dispositif fiscal Denormandie. Il vise à encourager la rénovation de logements anciens destinés à la

89 logements sont vacants depuis plus de 2 ans, certains en très mauvais état.



Photo : Pays Midi Quercy.
L'OPAH - Pacte Habitat permet notamment de vous conseiller sur la rénovation énergétique de votre logement.

location permanente, grâce à une réduction d'impôt proportionnelle à l'investissement et à la durée d'engagement locatif (6, 9 ou 12 ans). Ce dispositif est, sous conditions, cumulable avec les aides de l'ANAH, mobilisées dans le cadre de l'OPAH - Pacte Habitat du Pays Midi Quercy.

En finir avec les logements vacants

La commune agit également pour lutter contre la vacance des logements, en informant les propriétaires sur les dispositifs cités ci-dessus ou encore les dispositifs de sécurisation comme la garantie VISALE. Deux vagues de courriers ont été envoyées aux propriétaires de 89 logements vacants de la commune, sélectionnés en raison de leur implantation favorable, générant une vingtaine de contacts et 5 mises en vente constatées.

Logements communaux, des rénovations et un accès équitable

Avec 29 logements communaux, auxquels s'ajoutent les logements de Tarn-et-Garonne Habitat, Saint-Antonin dispose d'un parc de logements publics important, mais pour certains vieillissants. En 2025, les rénovations partielles ou totales se sont donc poursuivies. L'attribution des logements communaux se fait sur dossier, à partir de critères d'attribution et de priorisation appliqués de manière équitable à toutes les demandes.

Des logements "passerelles" sont également proposés sur le site de la Communauté pour répondre à des besoins temporaires. Par ailleurs, une réflexion est engagée sur le développement de l'habitat léger, avec plusieurs terrains communaux constructibles identifiés.

Logements passerelles : quèsaco ?



Depuis 2022, la Communauté de communes QRGa propose un dispositif de « logements passerelles » : une solution innovante pour donner vie aux logements touristiques hors saison et répondre aux besoins de logement des nouveaux arrivants. Grâce à des baux courts (1 à 10 mois), propriétaires et habitants trouvent un équilibre gagnant-gagnant : valoriser un meublé vacant tout en facilitant une installation en douceur.

Pour plus d'informations : Service développement économique - developpementeco@cc-qrga.fr - 07 76 11 42 30

Coordonnées

- **ADIL (L'Agence Départementale d'Information sur le Logement)** 05.32.74.15.63 de 9h à 12h et mercredi après-midi de 13h30 à 17h
- **OPAH - Pacte Habitat** - Pays Midi Quercy - Thierry Déjean 05 63 67 74 95- Prochaines permanences le 05/02 14 à 17h et 05/03 de 9 à 12h
- **CAUE 82** au 05 63 03 80 88 (pour prendre un rdv). Permanences à la mairie le 4ème mercredi après-midi du mois. Permanences téléphoniques tous les mardis après-midi de 14h à 17h.
- **Garantie VISALE** : www.visale.fr Permanences sur RDV tous les vendredis après-midi à France Services Saint-Antonin.

Vos travaux sont terminés ?

N'oubliez pas de déclarer la fin de votre chantier !

Vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire par exemple) pour réaliser des travaux et vos travaux sont terminés ? Vous devez effectuer une déclaration attestant l'achèvement et la conformité de vos travaux (DAACT). Elle permet d'informer la mairie de la fin de vos travaux. Vous attestez de leur conformité à l'autorisation d'urbanisme obtenue.

En effet, en vertu des articles L462-1 et R462-1 du code de l'urbanisme. La DAACT est obligatoire pour les travaux issus d'un permis de construire, d'aménager ou d'une déclaration préalable de travaux.

Comment faire cette déclaration ?

La DAACT est à adresser en deux exemplaires :

- soit par pli recommandé avec demande d'avis de réception à la mairie ;
- soit déposée contre décharge à la mairie.

Vous pouvez également réaliser la démarche en ligne sur le site internet de la CCQPGA.

À compter de la réception en mairie de la déclaration, l'administration dispose d'un délai de trois mois pour contester la conformité des travaux au permis ou à la déclaration préalable. Ce délai est porté à cinq mois si votre projet entre dans l'un des cas prévus à l'article R. 462-7 du code de l'urbanisme. Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial, etc.).

Prévention : retrait-gonflement des argiles

Notre commune est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles (RGA), un phénomène naturel lié aux périodes de sécheresse et de réhydratation des sols argileux. Un dispositif d'aide aux propriétaires vient d'être lancé par l'Etat et permet, sous conditions, aux propriétaires exposés de bénéficier d'un accompagnement et d'aides financières pour réaliser certains travaux de prévention.

Les épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols fragilisent chaque année des milliers de maisons individuelles en France. Ce phénomène naturel, appelé retrait-gonflement des argiles (RGA), provoque l'apparition de fissures et de désordres qui peuvent compromettre la solidité des bâtiments et la sécurité de leurs habitants. L'Etat lance une expérimentation de prévention pour protéger durablement les habitations du Tarn-et-Garonne face aux risques de retrait-gonflement des sols argileux (RGA). Le CAUE 82 participe à cette expé-

mentation afin d'informer, conseiller, accompagner les ménages et s'assurer de leur éligibilité pour ensuite les orienter vers le groupement opérationnel d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Quel est le but du dispositif ?

- Prévenir l'apparition de désordres structurels de votre maison.
- Bénéficier d'un accompagnement administratif, technique, sécurisé.
- Proposer une aide financière pour réaliser les diagnostics et les travaux préventifs, calculée selon vos conditions de ressources.

Qui est concerné par ce dispositif ?

- Les propriétaires occupants de résidences principales, de plus de 15 ans, non mitoyennes, de moins de 2 étages.
- Les maisons situées en zones de fort aléa au RGA, qui ne présentent pas de désordres architecturaux, ni de fissures sur les murs intérieurs de plus de 1 mm.

Pour plus d'informations :

Pour contacter le Service Prévention RGA de Tarn-et-Garonne, permanence téléphonique les mardis et jeudis matin : 05 63 03 60 92 / preventionRGA@tarnetgaronne.fr



Conseils Municipaux

Séance du 06/11/2025

- 1/ Ressources Humaines - Création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité (article l332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique) - Modification de la délibération n° 2 du 30/09/2025 ;
- 2/ Réhabilitation électrique et mise en sécurité de la Maison Romane - Demande de subvention.

Séance du 04/12/2025

- 1/ Catalogue des Tarifs
- 2/ Avenant n°3 à la convention d'adhésion générale au pôle informatique - Révision des tarifs de la messagerie et ajout de nouvelles prestations
- 3/ Projet Social de Territoire - Ratification de la Convention Territoriale Globale - CAF - CCQPGA - Communes membres
- 4/ Cession d'une partie de la parcelle H1108 au lieu dit Vézé et rétrocession de domaine public
- 5/ Convention de délégation entre la Commune et la SAVSA pour la protection et la mise en valeur de l'appareil de sécurité des chemins de fer Boite noire de Rodolausse »
- 6/ Subvention aux associations : Trabendo
- 7/ Subvention aux associations : Jardins des Gorges de l'Aveyron
- 8/ Subvention aux associations : NAP
- 9/ Subvention aux associations : FCQR
- 10/ Attribution de subventions : validation de Pass'sport
- 11/ Attribution de subventions : validation de Pass'culture
- 12/ Demande de subventions - étude des glissements de terrain au Roc Deymié
- 13/ Demande de subventions Etat - Fonds Vert Montagne : chute de blocs au Roc Deymié
- 14/ Demande de subventions Etat et Département : chute de blocs au Roc Deymié
- 15/ Marché de travaux : sécurisation des blocs du Roc Deymié
- 16/ Demande de subventions Département : Ecole maternelle, rénovation énergétique et renaturation de la cour « cours OASIS »
- 17/ Demande de subventions Etat et ADEME: réfection du système de production d'eau chaude solaire de la piscine et du gymnase;
- 18/ Demande de subvention Etat : création et rénovation des équipements sportifs de proximité
- 19/ Demande de subventions Région - Banque des Territoires : Etudes à engager
- 20/ Demande de subventions Etat - CEREMA : Etude des points noirs routiers -
- 21/ Demande de subventions Etat Etude voie cyclable Route des fours à chaux -
- 22/ Avenants aux marchés de la MSP
- 23/ Décision modificative n°5 du budget- Virement de crédit section investissement
- 24/ Création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité -
- 25/ Création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité
- 26/ Retrait du soutien de la commune au projet de parc photovoltaïque au sol au lieu-dit « Servanac » - opposition à la délivrance du permis de construire - transmission au Préfet/ DDT

Tribunes

De la majorité

Nous sommes entrés en période de réserve imposée par le Code électoral (article L52-1). En conséquence, la majorité ne publiera plus de tribune d'ici les élections de mars 2026.

Énergies communes
pour Saint-Antonin

De l'opposition

Les règles concernant la communication en période pré-électorale limitent les possibilités d'expression politique. La majorité a prévu, dans ce cadre de ne pas faire de tribune dans le bulletin municipal. Dès lors, et même si nous n'y sommes pas contraints, nous avons décidé de faire de même, dans un souci d'égalité et de transparence.



Réunion publique

de la SCIC Midi Quercy Energies Citoyennes



Vous vous intéressez à l'électricité photovoltaïque, mais vous êtes perdus ?

Quelle technologie ? Avec batterie, sans batterie ? En autoconsommation, en vente totale ? Et l'autoconsommation collective, comment ça marche ? Une installation photovoltaïque, combien ça coûte ? et je gagne combien ? Et à Midi Quercy Énergies Citoyennes, vous êtes qui et vous faites quoi ? Vous êtes installateur ? C'est quoi l'énergie citoyenne ? Et vous pensez quoi des grands parcs au sol de plusieurs hectares ?

Pour plus d'informations : La SCIC Midi Quercy Energies Citoyennes répondra à toutes vos questions lors de sa réunion publique, organisée avec le soutien du PETR Pays Midi-Quercy, le **5 février à 18h30**, Salle des Congrès, à la mairie. La réunion se terminera par un pot convivial.

Les rendez-vous de la médiathèque début 2026

Le spectacle Aux origines du monde, contes inuits présente Leoma Raievski, née au Groenland, comédienne, conteuse, vous racontera l’amour qu’elle porte à son pays natal, en partageant avec sa culture, et ses légendes. Un spectacle tout public, à partir de 5 ans, gratuit. Rendez-vous le samedi 14 février à 17h à la médiathèque. Entrée gratuite sur réservation.

Et bientôt...

- **Spectacle Zélie et la pluie**, par la compagnie Amapola. Le festival Premières pages revient à Saint-Antonin ! C'est LE rendez-vous des 0-3 ans, et c'est le samedi 28 mars à 16h30. Entrée gratuite sur réservation.
- **Un appel à toutes les graines d'artiste** de la commune pour une exposition collective au mois de mai ! Pour en savoir plus, contactez vos bibliothécaires préférées !

En 2025, vous avez été plus de 11 000 à nous rendre visite, et vous avez emprunté 30 000 documents ! Nous vous espérons aussi nombreux-ses et enthousiastes en cette nouvelle année !



Pour plus d'informations : L'entrée est gratuite et sur inscription : 05 63 68 22 34 / mediatheque.stantonin@orange.fr / Ouverte du mardi au samedi. Toutes les informations sur le site de la mairie

Ouverture aux habitants des lignes de bus scolaires liO :

- Saint-Antonin → Caussade
- Saint-Antonin → Monteils

Mobilité Bonne nouvelle : après plusieurs années sans service de bus, une nouvelle offre de mobilité devient enfin disponible dès maintenant.



Afin de faciliter les déplacements tous les habitants, nous avons travaillé avec La Région Occitanie pour qu'elle ouvre l'accès aux deux lignes scolaires liO éligibles :

- Saint-Antonin → Caussade (Collège)
- Saint-Antonin → Monteils (Lycée)

Cet accès est ouvert à tous les habitants, et se fera dans la limite des places disponibles (10 places par bus).

Inscriptions : Les inscriptions se feront en mairie, aux heures d'ouverture, en remplissant le formulaire disponible sur le site et en mairie en y joignant le chèque correspondant au nombre

de tickets souhaités. Les tickets seront ensuite envoyés par courrier. Ce service repose sur l'utilisation de bus scolaires déjà en circulation, dont les capacités permettent l'accueil d'usagers supplémentaires. L'accès pourra évoluer l'an prochain en fonction de la fréquentation. N'hésitez pas à contacter la mairie pour toute question.

NOUVEL ADRESSAGE

Sans la mise à jour de votre adresse, vos courriers ne seront plus distribués avec des conséquences potentiellement fâcheuses (par exemple des amendes forfaitaires non distribuées qui pourraient se transformer en amendes majorées). **Des certificats d'adressage et plaques de numéros sont toujours disponibles en mairie : merci aux concernés de venir les retirer aux heures d'ouverture. Les démarches de changement d'adresse (impôts, carte grise, EDF, CAF...) sont indispensables et peuvent se faire via service-public.fr ou à l'espace France Services, au 2^e étage de la mairie.**

Inscriptions en maternelle

Le risque de fermeture de classe menace et nous voulons travailler dès maintenant pour l'éviter. Pour cela, il est indispensable que nous puissions avoir une estimation au plus proche des inscriptions prévues et potentielles afin de pouvoir anticiper et agir ! Si vous êtes parents d'enfants nés en 2023, nous vous remercions d'avance de venir vous inscrire en mairie en vous munissant des documents suivants :

- Justificatif de domicile,
- Document justifiant l'identité du parent (CNI, Passeport)
- Document justifiant de celle de votre enfant (livret de famille, carte d'identité, passeport, copie d'extrait d'acte de naissance)



Les enfants nés en 2024 peuvent être acceptés avant 3 ans en Très Petite Section en fonction de la maturité de l'enfant (propreté, capacité à suivre le rythme de la classe...) après accord de la directrice. Pour tout renseignement complémentaire, appelez le secrétariat de la Mairie.

Varen → Saint-Antonin → Caussade

ALLER		
Transporteurs SCOL Secondaire 5J : Itinéraires Services		1 Oui 8203026A01
Commune	Point d'arrêt	LMMeJV--
VAREN	RTE DE LAGUEPIE	07:20
	LES PLATRIERES	07:22
	LEXOS	07:24
	LISSAGADOU	07:26
MONTROSIER	MONTROSIER	07:29
FENEYROLS	EMBT DE FENEYROLS	07:31
SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL	RD 958	07:38
CAUSSADE	DARASSE	08:07

Transporteur VOYAGES DU BAS QUERCY

RETOUR			
Transporteurs SCOL Secondaire 1J Me : SCOL Secondaire 4J LMJV : Itinéraires Services		1 Oui Non 8203026R01	1 Non Oui 8203026R01
Commune	Point d'arrêt	--Me---	LM-JV--
CAUSSADE	DARASSE	12:45	16:45
SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL	RD 958	13:14	17:14
FENEYROLS	EMBT DE FENEYROLS	13:21	17:21
MONTROSIER	MONTROSIER	13:23	17:23
VAREN	LISSAGADOU	13:26	17:26
	LEXOS	13:28	17:28
	LES PLATRIERES	13:30	17:30
	RTE DE LAGUEPIE	13:32	17:32

Laguépie → Saint-Antonin → Monteils

ALLER		
Transporteurs SCOL Secondaire 5J : Itinéraires Services		1 Oui 8212006A01
Commune	Point d'arrêt	LMMeJV--
LAGUEPIE	PL L. MERCARDIER GAR	06:50
VAREN	RTE DE LAGUEPIE	07:01
	LES PLATRIERES	07:02
	LEXOS	07:05
	LISSAGADOU	07:07
FENEYROLS	EMBT DE FENEYROLS	07:13
SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL	RD 958	07:21
SEPTFONDS	NUNGESSER	07:39
MONTEILS	LYCEE NOUGARO	07:48

Transporteur VOYAGES DU BAS QUERCY

RETOUR			
Transporteurs SCOL Secondaire 1J Me : SCOL Secondaire 4J LMJV : Itinéraires Services		1 Oui Non A 8212006R01	1 Non Oui 8212006R01
Commune	Point d'arrêt	--Me---	LM-JV--
MONTEILS	LYCEE NOUGARO	12:05	17:35
SEPTFONDS	NUNGESSER	12:17	17:44
	ANCIENNE ECOLE	12:21	17:48
SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL	RD 958	12:32	17:59
FENEYROLS	EMBT DE FENEYROLS	12:47	18:14
VAREN	LISSAGADOU	12:53	18:20
	LEXOS	12:55	18:22
	LES PLATRIERES	12:58	18:25
	RTE DE LAGUEPIE	12:59	18:26
LAGUEPIE	PL L. MERCARDIER GAR	13:10	18:37

Un nouveau jardin pour cultiver le lien et le partage !



L'association **Graines de Partage** est heureuse de donner vie à son projet en lançant la création de son jardin pédagogique, sensoriel et thérapeutique.

Lieu de rencontres, d'échanges et de co-création, ouvert aux petits et grands, pour jardiner ensemble, apprendre au contact du vivant, prendre soin de soi, de la nature, mais aussi simplement partager un moment convivial.

Pour faire pousser ce projet, toutes les bonnes volontés sont bienvenues !

Que vous ayez envie de vous investir régulièrement ou ponctuellement, de mettre les mains dans la terre, de partager des compétences, d'aider à l'organisation d'ateliers ou simplement de participer à l'aventure humaine, il y a une place pour vous. Rejoindre Graines de Partage, c'est contribuer à un projet qui cultive à la fois le lien social, le respect du vivant et le bien-être. Envie de semer avec nous les graines de ce futur jardin ?

Infos : contact.grainesdepartage@gmail.com

CIVAM Semailles des fermes ouvertes, engagées et solidaires

En 2026, le CIVAM Semailles poursuit le développement de l'accueil à la ferme à destination des familles, des scolaires et du grand public. Ces temps de rencontre permettent de mieux connaître l'agriculture locale, ses pratiques, ses métiers et ses enjeux, directement sur les fermes du territoire.

Temps fort de l'année : De Ferme en Ferme, le dernier week-end d'avril. Les fermes du réseau CIVAM Semailles ouvrent leurs portes pour partager leur quotidien, proposer des parcours de visite, des temps d'échange et des dégustations.

Pour soutenir l'agroécologie et les fermes du territoire, le CIVAM Semailles accompagne les agriculteurs à travers des collectifs d'échange de pratiques et le lancement de deux GIEE (Groupement d'intérêt environnementale et économique) : Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) - Biodiversité fonctionnelle

Citoyens et agriculteurs, rejoignez la dynamique !



Assemblée générale :
10 février à 17h30,
mairie de Saint-Antonin-Noble-Val,
ouverte à toutes
et tous.

Nouveautés au Bazart

Ateliers BAZART

DE 15H À 17H

TOUS LES MERCREDIS

Laine Cafés
Cafés Tricot
Les 1ers et 4èmes mercredis du mois,
animés par Carine Litzler

Cafés Crochet
Les 2èmes et 4èmes mercredis du mois,
animés par Vanessa Lambert

INFORMATIONS / RESERVATION
06 33 02 22 22 - bazart@bazart.fr
Bazart, 10 rue de la République, 82000 Montauban

Cours BAZART

LES LUNDIS FIN D'APRÈM

Danse Forro
Alternance de pratique libre de 18h30 à 20h (gratuite)
et de cours de Magali Lebel de 18h à 19h30 (prix libre)

INFORMATIONS / CONTACT
06 33 02 22 22 - bazart@bazart.fr
Bazart, 10 rue de la République, 82000 Montauban

Les Laines Cafés, c'est désormais tous les mercredis, de 15h à 17h ! Alors, à vos pelotes !!

• Cafés Tricot :

Les 1ers et 4èmes mercredis du mois,
animés par Carine Litzler
Infos : dufildansmamaison@gmail.com -
06 63 03 23 11

• Cafés Crochet :

Les 2èmes et 4èmes mercredis
du mois, animés par Vanessa Lambert
Infos : pivoinelamb@gmail.com

• Et la **danse Forró**, c'est tous les lundis soirs ! Pour découvrir cette danse à 2 brésilienne, alternent 3 lundis de 18h30 à 20h de pratique libre et gratuite et, pour progresser dans sa pratique, 1 lundi par mois, de 18h à 19h30, à prix libre !

Infos : doriansomers@protonmail.com

ÉLECTIONS
MUNICIPALES
15 et 22 mars
2026

1^{er}
tour

15 mars

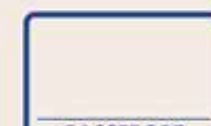
Allons Voter!



2^d
tour

22 mars

Le jour du scrutin,
présentez-vous au bureau de vote
avec un **justificatif d'identité**



Ma procuration 100 % dématérialisée
avec **France Identité**



Assurez-vous d'avoir l'identité numérique certifiée :
elle nécessite l'application France Identité + la CNI nouveau format + un déplacement en mairie habilitée.



1
Récupérez auprès de votre
mandataire:
son numéro d'électeur
et sa date de naissance
OU
toutes ses données d'état civil
et sa commune de vote.



2
Effectuez votre demande
de procuration en ligne
en vous identifiant
avec France Connect
sur maprocuration.gouv.fr



3
Authentifiez-vous avec votre
identité numérique certifiée.
Cette démarche est **accessible**
uniquement pour les utilisateurs
disposant d'une identité numérique
certifiée sur France Identité.



4
Vous recevrez un courriel
de « Maprocuration »
dès l'enregistrement par votre
commune ou votre consulat
de vote.

Allons Voter!

Plus d'informations : www.service-public.gouv.fr



L'agenda

Février/Mars

2026

➔ Du 30 janvier
au 26 avril



Exposition "IA BigBazar!"
de Philippe Poupet,
au Bazart

➔ **Jeu 5 février**
Réunion publique SCIC Midi
Quercy Energies Citoyennes.
Notre coopérative de
citoyens vient à votre
rencontre pour répondre
à toutes vos questions !
Salle des Congrès à 18h30

➔ **Jeu 5 février**
De 14h à 17h. Permanences
de OPAH - Pacte Habitat
- Pays Midi Quercy. Infos :
Thierry Déjean 05 63 67 74 95.

➔ **Samedi 7 février**
« Concours de belote »
organisée par le Comité des
Fêtes de Servanac. Venez
nombreux ! À 21h00.

➔ **Lundi 9**
et **samedi 14 février**
Stages de Couture, animés
par Laure Vinciguerra,
au Bazart, pour fabriquer
banane, short, trousse, zafu
... Tarif 55€ (tout le matériel
est fourni)

➔ **Samedi 14 février**



à 17h à la médiathèque.
"Aux origines du monde,
contes inuits". Un spectacle
tout public, à partir de 5 ans,
gratuit. Entrée gratuite sur

réservation : 05 63 68 22 34.
mediatheque.stantonin@
orange.fr

➔ **Samedi 14 février**
Groupe de parole "Verba-
tim : Analyse et critique",
discussions autour de mots
attrapés dans l'actualité,
éclairées de points philo-
sophiques, animé par Lola
Jacques Rémy. Bazart à 14h.

➔ **Samedi 14 février**
« Concours de belote »
organisée par le Comité des
Fêtes de Servanac. Venez
nombreux ! À 21h00.

➔ Du 23 au 27 février



Stage de musique "Soun-
dpainting Improvisation",

à l'école de musique de
Saint-Antonin-Noble-Val.
Tous les instruments. Age :
10-15 ans. Le Rock d'Anglars.
Réservations et infos :
felixgibaud@mailo.com
06 50 15 66 20

➔ **Le 5 mars**
De 9h à 12h. Permanences
de OPAH - Pacte Habitat
- Pays Midi Quercy. Infos :
Thierry Déjean 05 63 67 74 95.

➔ **Dimanche 15 mars**



Premier tour des élections
municipales

➔ **Samedi 21 mars**



**Spectacle "Entrañas - El
Patio Teatro"** Grâce au
théâtre d'objets et au récit,
la compagnie El Patio Teatro
nous plonge à l'intérieur du
corps humain pour y percer
ses mystères. Spectacle en
espagnol surtitré en fran-
çais. Salle des Thermes - Tout
public à partir de 9 ans - 45
min. Tarif plein 8 € Tarif réduit
5 € - 16h30

➔ **Dimanche 22 mars**



Deuxième tour des élections
municipales

➔ **Samedi 28 mars** à
16h30 à la médiathèque.
Spectacle Zélie et la pluie,
par la compagnie Amapola.
Le festival Premières pages
revient à Saint-Antonin !
Entrée gratuite sur réservation :
05 63 68 22 34. mediatheque.
stantonin@orange.fr

➔ **Fin mars**, Cinékids avec
l'Apeï Escola ! Plus d'infos
très prochainement.



Enfance & jeunesse

École maternelle :
05 63 30 63 43

École élémentaire :
05 63 30 60 56

Centre de loisirs :
05 63 02 32 75

Santé

Médecins :

• Cabinet du Docteur Nemi
et Docteur Rosalva :

05 32 74 19 58

• Médecin de garde : 39 66

Dentiste :

Dr OSPINA-GOMEZ :

05 63 27 77 25

Les infirmières :

05 63 68 21 26

Pharmacie :

05.63.30.60.94

Centre médico-social :

05.63.30.69.15

Services

Médiathèque :

05 63 68 22 34

CCQORGA : 05 63 30 67 01

France Services :

05 63 25 00 31

Office de Tourisme

Intercommunal :

05 63 30 63 47

Déchetterie :

VAREN/LEXOS :

06 59 08 74 35

PARISOT : 06 59 08 64 72

Service des eaux
et assainissement :

05 63 30 61 60

Urgences

SAMU : 15

(ou 112 depuis un mobile)

Gendarmerie : 17

(ou 112 depuis un mobile)

Pompiers : 18

(ou 112 depuis un mobile)

Sans abris : 115

(ou 112 depuis un mobile)

Enfance

maltraitée : 119

(ou 112 depuis un mobile)

Centre antipoison :

Toulouse : 05 61 77 74 47

Saint Antonin Noble Val

est un bimestriel
édité par la mairie de
St-Antonin-Noble-Val
Dépot légal : à parution.

DIRECTRICE
DE PUBLICATION :

Elisabeth Birs

RÉALISATION :

A. Papadopoulos, C. Baladi,
A. Harang (lecailloupoilu.
net)

IMPRESSION :

Grapho12,
Villefranche-de-Rouergue

TIRAGE :

1300 exemplaires sur
papier recyclé écologique
90 gr.

ISSN : 3001-8447

Notre imprimeur
est labellisé Imprim'Vert.

PHOTOS :

Sauf indication contraire,
toutes photos : DR.



La mairie vous accueille

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI DIMANCHE
MATIN	fermé	9h30 - 12h	9h30 - 12h	9h30 - 12h	fermé	fermé
APRÈS-MIDI	14h - 16h	fermé	14h - 16h	fermé	14h - 16h	fermé

Place de la Mairie, 82140 Saint-Antonin-Noble-Val

Courriel : mairie-saint.antonin.noble.val@info82.com • www.saint-antonin-noble-val.fr • Tél. : 05 63 30 60 23

Abonnement :
Vous souhaitez recevoir
le bulletin municipal chez vous
par la Poste ? Envoyez-nous
votre demande par mail :
mairie-saint.antonin.noble.val@
info82.com

